

Rapport sur le crédit d'engagement pour la réalisation du projet d'aménagement dit de la Connexion Ouest

Membres de la commission énergie, environnement et développement durable

Ludivine Massy
Nathalie Tuberosa
Ralph Guntern
Julien Kaeser
Michel Emery
David Bilgischer
Yvan Rigoli
Noé Zufferey
Robert Métrailler

Sierre, le 19 novembre 2016

Rapport aménagement de la Connexion Ouest

Commission du développement durable

19 novembre 2016

Sommaire

1. Mandat.....	3
2. Introduction.....	3
3. Objectifs du projet.....	4
4. Points de détail	4
5. Conclusion.....	5

Rapport aménagement de la Connexion Ouest

Commission du développement durable

19 novembre 2016

1. Mandat

Se rapportant au message du Conseil municipal à l'intention du Conseil général, relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation du projet d'aménagement dit de la Connexion Ouest

Conformément au mandat donné par le bureau du Conseil général, la Commission du développement durable a donc :

- Examiné les objets et les documents soumis du point de vue spécifique de la commission
- Préavisé sur l'entrée en matière
- Discuté le détail
- Donné un préavis sur l'objet en question afin de le rapporter au CG lors de sa séance du 14 décembre 2016

2. Introduction

En février 2016, la commission s'était prononcée favorablement sur le projet du passage supérieur de Beaulieu. Au-delà de la nécessité de laisser passer les trains à deux étages, ce projet devait aussi permettre la réalisation du nouveau concept de circulation et de désengager, voire éliminer la circulation au centre-ville de Sierre. Le projet d'aménagement dit « Connexion Ouest » est une étape supplémentaire et nécessaire à l'atteinte de cet objectif. La réflexion sur les nouveaux régimes de circulation au niveau des avenues et des rues adjacentes prend tout son sens et est jugée pertinente par la Commission du développement durable.

3. Objectifs du projet

- Offrir une liaison performante entre l'avenue sud-ouest et l'avenue nord tout en requalifiant les espaces publics et en rendant plus attractif l'accès au parking Beaulieu
- Permettre le renforcement de l'avenue sud-ouest
- Modifier le système de circulation du centre-ville

Les objectifs visés sont fondamentaux pour la commission. L'élimination de la circulation de transit est possible par la coupure de la liaison depuis Beaulieu. La commission du développement durable est d'avis d'aller plus loin dans ce projet et d'éliminer à moyen-long terme totalement la circulation sur l'avenue Général Guisan. Il s'agit en l'occurrence d'une volonté populaire exprimée de façon très forte par la population Sierroise.

4 Points de détail

La Commission du développement durable relève comme point positif le fait que la municipalité a respecté le plan directeur d'aménagement et d'urbanisation du centre-ville, édité en 2015, qui favorise la mobilité douce, le développement de zones de rencontres et aussi permet également de fluidifier le trafic routier en ville et de favoriser l'utilisation du réseau routier périphérique.

Dans la planification des travaux, il a été également relevé la bonne planification au niveau des différentes infrastructures, canalisations, conduites, réseaux électriques, fibre optique, gaz.

La commission DD a été sensible aux détails de l'aménagement de la place Beaulieu et de son bâtiment, site crucial à l'entrée Ouest de notre ville, en ayant su préserver le cèdre existant dans ce projet. Toutefois, nous souhaitons que la municipalité sollicite le CG quant à l'avenir de ce futur projet « bâtiment de Beaulieu », propriété de la municipalité.

Rapport aménagement de la Connexion Ouest

Commission du développement durable

19 novembre 2016

Concernant le mobilier urbain, la Commission DD approuve la volonté de garder le concept développé pour la Place de l'Hôtel de Ville dans un souci d'uniformité. Elle désire rendre attentive la municipalité sur les coûts à l'achat et à l'entretien de ce type de mobilier et de privilégier le meilleur compromis possible.

Après la place de l'Hôtel de Ville, il est nécessaire de réaliser ces travaux afin de répondre aux besoins de la population qui demande un centre-ville convivial. Les enjeux touristiques et économiques sont importants ; Sierre étant une ville touristique et non de passage mais aussi une ville d'étudiants.

Nous soutenons entièrement la démarche de la municipalité pour l'organisation, avant la mise à l'enquête, d'une séance d'information et de discussion, démarche indispensable dans ce type de projet afin d'intégrer, responsabiliser et faire participer la population aux grands projets de sa ville.

5 Conclusion

Suite à l'étude de ce projet d'aménagement de la Connexion Ouest, la Commission du développement durable relève la pertinence de ce projet qui est la suite logique proposée dans le plan directeur d'aménagement et d'urbanisation du centre-ville, édité en 2015. C'est une étape supplémentaire pour redonner à la ville de Sierre sa vraie grandeur. Ces transformations permettront d'augmenter l'attractivité de la ville et pourrait favoriser la venue de nouveaux habitants et commerçants.

Ce projet offre une liaison performante entre l'avenue sud-ouest et l'avenue nord, tout en requalifiant les espaces publics et en rendant plus attractif l'accès au parking Beaulieu. Cette dernière permet également le renforcement de l'avenue sud-ouest et modifie le système de circulation du centre-ville avec, comme objectif principal, l'élimination des véhicules mais elle favorise également la mobilité douce en développant des zones piétonnes.

La Commission DD demande au Conseil municipal de pousser la réflexion un peu plus loin et propose qu'à moyen-long terme la circulation sur l'avenue Général Guisan soit totalement éliminée. Elle préconise aussi de rester attentif au choix du mobilier urbain en gardant à l'esprit le concept développé pour la Place de l'Hôtel de Ville en trouvant le meilleur compromis possible entre les différents coûts et l'esthétisme.

Enfin, la Commission DD tient à relever la pertinence et la qualité de ce projet, des documents et informations mis à disposition du CG.

Rapport aménagement de la Connexion Ouest

Commission du développement durable

19 novembre 2016

Pour toutes ces raisons, les membres de la Commission développement durable ont décidé, à l'unanimité :

- D'accepter l'entrée en matière de ce projet,
- D'autoriser le crédit d'engagement de **CHF 6'304'369.00** de participation communale à la réalisation du projet d'aménagement de la Connexion Ouest s'étendant sur la place Beaulieu avec ses embranchements routiers ainsi que sur l'avenue du Marché, l'avenue des Alpes, l'avenue Mercier de Molin et la rue du Temple,
- D'admettre le principe de la conclusion d'une nouvelle dépense à caractère non obligatoire relevant de sa compétence, conformément à l'article 17 alinéa 1 lettre c de la Loi sur les Communes du 05.02.2004 (LCO), ainsi qu'à l'article 5 du Règlement Communal d'organisation,
- De permettre l'octroi d'un éventuel emprunt nécessaire à cette réalisation, si celui-ci devait relever de ses compétences, conformément à l'article 17 alinéa 1 lettre e de la LCO ainsi qu'à l'article 5 du Règlement Communal d'organisation.

Le président

Robert Métrailler

Le rapporteur



Ralph Guntern